



## Le vosgien Néo Sièges s'adosse à la nouvelle indication géographique protégée

Publié par Philippe Bohlinger, le 02 février 2017

**AMEUBLEMENT/VOSGES.** Sièges de Liffol a décroché en décembre 2016 la première indication géographique protégée (IGP) décernée, en France, à un produit manufacturé.

Parmi la soixantaine de manufactures installées autour de Liffol-le-Grand (Vosges), capitale hexagonale du siège de style, figure la société Néo Sièges qui fabrique des carcasses brutes en bois de hêtre.

Son gérant, Jérôme Causin, conçoit en parallèle 500 fauteuils Club par an qu'il commercialise sous sa propre marque.



Néo Sièges produit des carcasses brutes de sièges de style, également appelées « fûts ». © Philippe Bohlinger.

La couleur blanche un peu rosée des carcasses fabriquées par Néo Sièges à Neufchâteau (Vosges) est caractéristique de l'utilisation de bois de hêtre. La manufacture fondée en 1969 puise chaque année 600 m<sup>3</sup> de cette essence dure mais facile à travailler, dans les forêts environnantes.



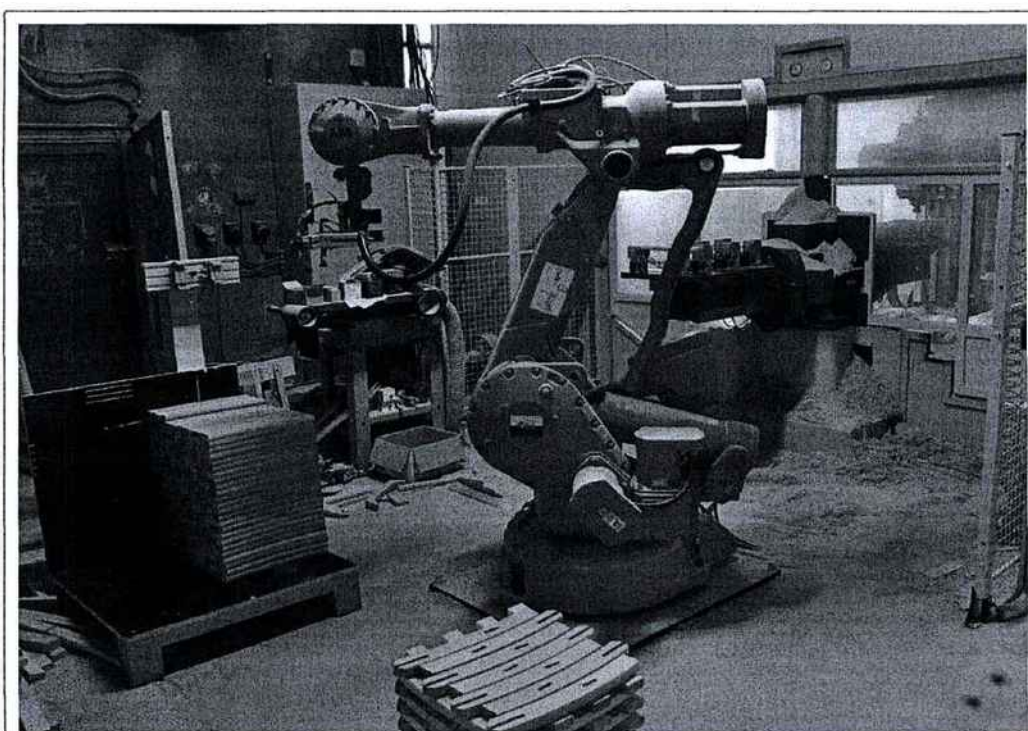
**Non vernies, non garnies, les carcasses brutes également appelée « fûts » devraient se voir apposer prochainement, après un audit de l'institut technologique Forêt cellulose, bois-construction et ameublement (FCBA), un marquage « Siège de Liffol ».**

**En effet, la filière fédérée sous la bannière du Pôle lorrain de l'ameublement bois (Plab) s'est vue attribuer en décembre 2016 la première indication géographique protégée (IGP) en France pour un produit manufacturé.**

Néo Sièges fait partie de la soixantaine d'établissements qui maintiennent cette tradition dans l'aire géographique de l'IGP, un rayon de 45 Km autour de Liffol-le-Grand (Vosges), capitale hexagonale des sièges de style.

*« A l'instar de toute une filière, l'entreprise a connu la prospérité, employant jusqu'à 200 personnes pour accompagner la croissance des grands détaillants français de l'ameublement », relate Didier Hildenbrand, directeur-général du Plab. Mais la délocalisation massive et brutale de la production, à la fin des années 70, a fait fondre ses effectifs.*

## Un million d'€ investit dans l'automatisation



Les procédés ont été automatisés à l'instar de ce robot à commande numérique dédié au chargement/déchargement et au contrôle qualité. © Philippe Bohlinger.



La société de sept salariés doit sa survie à un repositionnement stratégique vers le très haut-de-gamme. Aujourd'hui, la moitié de l'activité est réalisée pour le compte de prescripteurs (designers, architectes, etc.) mandatés pour la décoration de palaces, grands hôtels, palais, etc.

20% du chiffre d'affaires provient des commandes de tapissiers et 15% de la fabrication de chaises d'écoliers dans le cadre de marchés publics de petites communes comme de plus grandes comme la Ville de Paris .  
« *Nous fabriquons 3000 chaises d'écoliers par mois !* », relève Jérôme Causin, gérant de Néo Sièges.

**Le dirigeant a investi, avec le soutien de l'ex-région Lorraine et de fonds européens, pas loin d'un million d'€ ces dix dernières années dans l'automatisation de l'usinage : trois centres d'usinage, un robot à commande numérique, une calibreuse numérique, etc. Une performance pour une entreprise qui réalise en moyenne 650.000 € de chiffre d'affaires annuel.**

Et Jérôme Causin entend aller encore plus loin : « *Nous étudions l'acquisition d'un robot deux bras pour le montage final des sièges. Cela permettrait de spécialiser davantage les trois opérateurs mobilisés par cette tâche, afin de donner encore plus de valeur ajoutée à nos produits.* »

**Parallèlement, le gérant espère, grâce à l'IG « Siège de Liffol », faire décoller sa seconde activité, la fabrication et la commercialisation en B to C de séduisants fauteuils Club. L'entrepreneur a ouvert un atelier de garnissage et de tapissage il y a trois ans en sous-traitance d'un revendeur parisien.**

La procédure de liquidation judiciaire engagée à l'encontre de ce dernier a conduit le manufacturier vosgien à reprendre la marque et son site e-commerçant il y a un an. Atelier Clubspirit (5 personnes, 200.000 € de chiffre d'affaires) qui réalise fauteuils et canapés à la main à partir de carcasses Néo Sièges, a également engagé la labellisation « Siège de Liffol ».





L'atelier de fabrication de fauteuils Club vendus exclusivement en ligne. © Philippe Bohlinger.

Conformément au cahier des charges, sur 22 des 23 étapes de fabrication d'un siège, seule le cintrage n'est pas réalisé dans l'aire de l'IGP. Si la clientèle est française à 80%, l'entreprise compte également un revendeur à Berlin et un autre à New-York. « *Nous réfléchissons par ailleurs à lancer d'autres produits comme le Chesterfield* », note Natacha Descieux, responsable commerciale.

## Qui est Jérôme Causin ?

Le gérant de 44 ans a repris l'entreprise familiale Néo Sièges en 2003, après une première partie de carrière dans la mécanique.



Sa formation initiale, un BTS en génie électronique, lui a donné les clés pour accroître l'automatisation des procédés et améliorer la productivité des carcasses de sièges de style.

Inventif, Jérôme Causin confie avoir adapté des centres d'usinage dédiés aux produits aluminium à sa production : « *On m'avait prédit que cela ne marcherait jamais...* »



© Philippe Bohlinger.

**Article classé dans :** Entreprises

**Mots-clés :** Grand Est, IGP, filière bois, ameublement, Vosges, Pôle lorrain de l'ameublement bois, Siège de Liffol, indication géographique protégée , Néo Sièges, Liffol-le-Grand, Jérôme Causin